



**ATHLETIC CLUB LUSTIN**  
**Matricule URBSFA : 6027**  
**Rue Saint Roch, 12A**  
**5170 LUSTIN**

- **Président :**  
Vincent GREGOIRE – Tél. : 0475/75.16.80
- **Secrétaire Correspondant Qualifié :**  
Jean-Michel CHALLE – Tél. : 0477/32.05.29
- **Trésorier :**  
Jean-Luc COLLARD – Tél. : 0479/97.14.48
- **Membres du comité :**  
Bernard ALEXANDRE – Tél. : 0479/98.76.50 (RAFJ)  
Carine MARCHAL – Tél. : 0494/24.07.95  
Christophe ANTOINE – Tél. : 0496/27.18.51  
Eric DETILLEUX – Tél. : 0475/89.10.94  
Michel FOSSEPREZ – Tél. : 0476/96.25.15  
Marc TASSIGNON – Tél. : 0487/31.25.14 (RAFJ)  
Romain TASSIGNON – Tél. : 0474/05.30.06  
Quentin DEFRESNE – Tél. : 0493/30.43.08  
Marie-Pascale ALLARD – Tél. : 0477/21.11.26
- **Coordinateurs des jeunes :**  
Patrick Mathieu – Tél. : 0475/42.45.65  
Marchal Chloé – Tél. : 0496/91.20.38 (adjoint)

## **Mission, tâches et responsabilités d'un entraîneur d'une équipe de jeunes de l'AC Lustin**

**Cette charte a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de notre club, d'atteindre les objectifs fixés et d'entretenir de bonnes relations entre les différents acteurs du club (joueurs, entraîneurs, dirigeants, parents, arbitres et supporters).**

**« Créer un cadre harmonieux pour tous est un projet collectif, votre engagement est donc nécessaire pour en assurer la réussite ».**

### **Objectifs et valeurs du club :**

- La volonté de notre club est de développer une « activité sportive » pour les jeunes de l'entité et des villages avoisinants, en leur assurant une formation footballistique intéressante et en leur permettant de se rencontrer dans un environnement propice à leur épanouissement.
- Notre objectif général est d'être présent, dans la mesure du possible, dans toutes les catégories d'âge et d'y évoluer au niveau correspondant le mieux aux possibilités de chaque groupe de joueurs, avec un encadrement soucieux de la **formation**, de **l'éducation** et de la **sportivité**.
- Notre objectif final est d'intégrer les joueurs issus de nos équipes de jeunes en équipe senior, grâce à une formation aboutie.

## **Mission de l'entraîneur :**

La mission de l'entraîneur est de dispenser, aux joueurs de l'équipe qui lui est confiée, ses connaissances en matière de football, d'aider les joueurs individuellement et collectivement à progresser dans la pratique de ce sport, d'en tirer la quintessence, tout en leur permettant de s'épanouir tant sportivement que socialement.

C'est aussi créer un esprit de groupe, ce qui facilitera l'intégration des nouvelles recrues.

Il est également **le relais du comité** et l'un des **garants des valeurs du club**, à savoir : le fair-play, le respect et la sportivité.

## **Tâches et responsabilités de l'entraîneur :**

- S'engage à respecter cette charte.
- S'engage à respecter les consignes et décisions du comité et du coordinateur.
- S'engage à bannir la tricherie
- Affiche un comportement exemplaire en toutes circonstances et en adéquation avec les valeurs du club telles que le respect, la loyauté, la politesse, la sportivité et le fair-play ; doit être un exemple pour les jeunes qu'il encadre.
- Supportera les frais de comparution réclamés par l'association des clubs francophones s'il est sanctionné par le comité provincial pour son attitude non adéquate ou pour mauvais comportements envers autrui.
- Est ponctuel aux entraînements et aux matches.
- Informe le coordinateur de tout changement dans ses prestations (annulation d'entraînement ou de match).
- Informe le correspondant qualifié en temps utile des matches amicaux et des demandes de décalage de matches officiels (une demande de décalage n'est acceptée par le comité provincial que si elle est introduite et acceptée par le club adverse au moins 14 jours calendriers à l'avance).
- Assure une bonne communication avec les joueurs et les parents :
  - En cas de retard, d'absence ou de changement d'horaire, annulation des entraînements/matches, prévient les joueurs ou leurs parents dans les plus brefs délais.
  - Les informe du planning des activités/festivités du club.
  - Leur communique les infos provenant du coordinateur ou du Comité.
- Crée un esprit de groupe et un climat de confiance avec les joueurs sans pour autant devenir leur « ami ». Se fait respecter, met en place une certaine discipline pour éviter les débordements, ne tolère pas la grossièreté, ni la violence.
- Maintient de bonnes relations avec son délégué, le coordinateur, les membres du Comité et les parents.

- Evite de se laisser influencer par les parents ou supporters, garde sa ligne de conduite et ne s'écarte pas des objectifs fixés par le club.
- Règle les litiges mineurs et informe le plus rapidement possible le coordinateur des problèmes plus importants/graves.
- **Veille, en collaboration avec le délégué, à faire régner la discipline et l'ordre dans les vestiaires; après le match, le coach ou le délégué (suivant accord entre eux) doit obligatoirement être présent dans le vestiaire jusqu'au moment où le dernier joueur l'a quitté.**
- Est attentif à ce que chaque joueur s'épanouisse tant sportivement que socialement même si ses qualités footballistiques sont plus faibles que la moyenne du groupe.
- Veille à ce que chaque joueur obtienne un temps de jeu suffisant quelles que soient ses qualités footballistiques ; le résultat du match n'est pas primordial et la position au classement (quand il existe) n'est pas une fin en soi.
- Encourage ses joueurs même si le résultat ou les circonstances du match ne sont pas favorables à son équipe.
- S'abstient de convoquer un joueur appartenant à une autre équipe/catégorie d'âge sans s'être concerté au préalable avec l'entraîneur concerné et le coordinateur.
- Ne sollicite en aucun cas un joueur d'une autre équipe/catégorie d'âge pour remplacer un joueur de son équipe moins doué. L'aide d'un joueur d'une autre équipe/catégorie d'âge n'est envisageable que pour pallier un manque d'effectifs.
- **Collabore avec les autres entraîneurs s'il est sollicité pour qu'un de ses joueurs aille prêter main forte à une autre équipe, sauf cas particulier qui doit être validé par le coordinateur.**
- Tient à jour le listing reprenant l'effectif de son équipe et informe le coordinateur de tout changement (ex. : arrêt d'un joueur en cours de saison ou arrivée d'une nouvelle recrue).
- Dresse à la fin de la saison, en collaboration avec le coordinateur, la liste des joueurs pour lesquels des formalités doivent être accomplies en vue de la saison suivante (prolongation de transfert,...).
- **Respecte et maintient en ordre et en bon état les infrastructures (terrain, vestiaires, douches, toilettes), notamment détrités dans les poubelles, matériel rangé, etc. ; veille à ce que ses joueurs en fasse de même. L'entraîneur est chargé d'organiser le nettoyage des vestiaires (visités, visiteurs et de l'arbitre) après chaque match et entraînement. Le non-respect de ce point sera sanctionné par une amende qui s'élèvera à 15€ et qui sera déduite de ses émoluments.**
- Boucle lui-même la zone neutre au niveau des accès à la surface de jeu, avant le début de la rencontre, pour empêcher les personnes non autorisées de pénétrer sur le terrain, s'il n'est pas assisté par un délégué.
- Clôture lui-même la feuille de match digitale à la fin de la rencontre disputée à domicile, s'il n'est pas assisté par un délégué.

- Informe ses joueurs sur les interdictions concernant l'accès à l'enceinte du terrain synthétique (cf. panneau à l'entrée du terrain) ; respecte et fait respecter les règles de bonnes pratiques telles que :
  - Le port de chaussures adaptées au terrain synthétique et informe ses joueurs à ce sujet si nécessaire.
  - Interdiction de tout contenant en verre dans l'enceinte du terrain.
  - Pas de chewing-gums, pas de cigarettes sur le terrain synthétique.
  - Utiliser le paillason situé à l'entrée du terrain avant de pénétrer dans les vestiaires.
  - Solliciter le terrain de manière uniforme lors des entraînements.
- Respecte le matériel mis à sa disposition et est attentif à ce qu'il soit utilisé correctement par ses joueurs ; prévient le coordinateur des éventuels dégâts, défauts ou encore disparitions de matériel.
- Est tenu de porter les équipements offerts par le club ; la transgression de cette règle entraînera une amende de 10€ qui sera déduite de ses émoluments.
- Est responsable du jeu de maillots et s'engage à le remettre propre au coordinateur en fin de saison après s'être assuré qu'il n'en manque pas sans quoi, il prendra à sa charge le remplacement des maillots manquants.
- Range le matériel après chaque match et entraînement à l'endroit qui lui est dédié.
- **Éteint l'éclairage du terrain dès la fin de la rencontre ou de l'entraînement afin d'économiser l'électricité.**
- S'assure que les petits goals soient placés sur le terrain ou dans leur aire de rangement en tenant compte des mesures de sécurité requises : **veille** à ce que les **contrepois** soient correctement **disposés sur le bas du goal** afin d'éviter le basculement de celui-ci.
- Devra répondre présent à deux manifestations organisées par le club durant la saison pour donner un coup de main s'il est sollicité. Le non-respect de ce point sera sanctionné par une amende qui s'élèvera à 25€ par absence et qui sera déduite de ses émoluments.
- N'est en aucun cas responsable du transport des joueurs.
- Est conscient que les joueurs qu'il encadre sont avant tout les joueurs du club, pas les siens.
- Informe impérativement le coordinateur au plus tard deux mois avant la cessation de ses activités, s'il souhaite quitter le club en cours de saison (afin de ne pas perturber le déroulement du championnat et la formation en cours).

Nous te souhaitons, dès à présent, une excellente saison qui, nous l'espérons, répondra à tes aspirations sportives.

Meilleures salutations sportives.

Le Comité de l'A.C. LUSTIN